

La chloroquine est interdite, sauf quand elle est autorisée

Un effet secondaire de la chloroquine vient d'être identifié, c'est la perte financière pour les laboratoires pharmaceutiques.

J'ai compris où était la subtilité. Comme je l'avais déjà dit, il n'y a jamais eu de décret interdisant clairement la délivrance de la chloro; ils sont pas cons, c'est de la finasserie juridique pour s'en sortir en cas de procès.

Je refais le parcours rapido :

23/03 ou 25, je sais plus, décret qui réserve la prescription et son usage dans certaines conditions dans un de ses articles. Ce décret gère le confinement, la chloro dans l'histoire, c'est un point de détail.

11/05, décret suite à la nouvelle loi d'urgence sanitaire, il reprend les éléments du 23 ou 25 en actualisant avec les histoires de déplacements par exemple. De fait il se substitue au décret précédent.

27/05, après l'intervention du Véran suite au Lancet, nouveau décret et là ils ont été malins, il ne dit pas j'interdis la prescription et la délivrance de la chloro, il se contente de supprimer l'article 2 du décret du 11/05, qui reprenait celui de mars concernant les restrictions de délivrance de la chloro. Donc tu repars au point de départ avant le virus.

Là est la subtilité, car tu te retrouves et je l'avais loupé avec la loi du 15/03/2011 sur l'interdiction de la prescription des médicaments hors AMM, en gros le médoc est prévu pour la grippe, tu peux pas le prescrire pour la goutte. Sauf qu'il y a l'ouverture, comme toujours dans les textes de loi français qui sont alambiqués, c'est interdit mais on peut quand même dans certaines situations et là intervient le mot « notamment » qui a été l'argument de Véran quand il a téléphoné à Raoult, le Marseillais lui a fait remarquer que les médecins ne peuvent plus prescrire et Véran lui a rétorqué « Il y a notamment »; Maintenant ces cons de médecins auraient dû se bouger à l'époque contre cette loi débile pro-Big Pharma.

En fait ils ont très malins, tu vas pas aller chez ton médecin, idem pour le pharmacien, avec un avocat et lui faire un cours de droit dont il n'auront logiquement rien à foutre. Ça confirme bien que ce sont des empaffés.

Paul Le Poulpe